



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/21

QUESTION N°7

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C)

**L'an deux mille vingt-six
Le huit avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSCH - Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

M. Eric BOSCH, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

N°D2026_21 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C)

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication et notamment l'article 10,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, ledit syndicat doit être pourvu d'un nouveau Comité syndical composé de délégués des communes adhérentes,

Considérant que l'article 10 des statuts du S.I.P.P.E.R.E.C prévoit que chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant les candidatures de : M. Patrick MURCIA en qualité de titulaire et M. Pascal SICRE en qualité de suppléant ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **RENONCER** au scrutin à bulletin secret
- ✓ **DESIGNER** pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C)
 - Délégué titulaire : M. Patrick MURCIA
 - Délégué suppléant : M. Pascal SICRE.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



Transmis en Préfecture le : 13/04/2026

Publié(e) le : 13/04/2026

Exécutoire le : 13/04/2026